

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE ARTS

Option Arts du Cirque

Académie d'Amiens

Session du 26 janvier 2024

Membres du jury

M. Philippe Zinetti, IA-IPR d'arts plastiques, Délégué régional académique à l'Education Artistique et Culturelle honoraire

M. Emilien Rousvoal, artiste de cirque

Mme Marie-Hélène Bernard, chargée de mission DRAEAC pour la Danse et les Arts du Cirque, professeure d'EPS

L'épreuve

La durée de l'entretien est de 30 minutes.

Il est demandé aux candidats un exposé de 10 minutes maximum, complétant le rapport envoyé en amont de l'épreuve.

L'entretien se poursuit par un questionnement autour des connaissances culturelles, didactiques et pédagogiques, et de la compétence des candidats à articuler ces différentes approches dans la mise en place d'un enseignement, dans une perspective d'option ou de spécialité. Cette interrogation prend appui sur un extrait d'œuvre de Cirque (de 2 minutes environ), tiré au sort.

L'interrogation porte enfin sur la démarche de projet et sur la connaissance des partenariats.

Remarques générales et statistiques

4 inscrits - 4 présents

4 admis (20/20 – 20/20 – 18/20 - 17/20)

Tous sont impliqués dans l'enseignement des arts du cirque depuis de nombreuses années dans l'enseignement secondaire (2 en collège, 1 en lycée et 1 en LP), et interviennent également en formation initiale et continue auprès d'enseignants et de futurs enseignants du 2nd degré.

Certains ont un parcours artistique personnel (arts du cirque, danse, musique).

Remarques sur le dossier

Tous les rapports rendent compte d'un engagement personnel ainsi que d'une grande expérience et d'un recul réflexif sur celle-ci, à partir des éléments concrets de leur contexte d'enseignement.

Remarques sur l'entretien

Les exposés complètent de manière pertinente les éléments du rapport, en développant une réflexion sur l'enseignement ou en apportant un éclairage concret.

L'entretien révèle des connaissances et compétences solides ; le discours autour de l'extrait de spectacle rend compte de la compétence (plus ou moins aboutie selon les candidats) à faire une analyse esthétique simple et à en dégager de grands axes, pouvant servir d'appuis pour des propositions pratiques à destination des élèves.

Rappel sur les attendus de l'épreuve

Le rapport du candidat

Il doit être organisé et structuré autour de l'analyse des éléments marquants du parcours du candidat ; il permet au jury de comprendre sa démarche pédagogique et culturelle.

Il est libre dans sa forme et singulier dans son contenu : rendre compte d'une réflexion, d'un cheminement personnel en relation avec les Arts du Cirque (expériences de spectateur, de circassien, d'enseignant, de chercheur...).

Le propos peut être problématisé, argumenté à partir d'expériences personnelles et/ ou de connaissances culturelles liées au domaine.

Le rapport peut faire apparaître une expérience marquante ou un questionnement qui sera développé lors de l'exposé.

L'exposé

Les candidats ne peuvent se contenter d'un commentaire à voix haute de leur rapport, ou d'en faire une simple répétition orale : la complémentarité entre le dossier et l'oral doit être réfléchi et travaillé. Ils peuvent approfondir un point de celui-ci ou rendre compte d'un point de vue sur l'enseignement de spécialité arts du cirque à partir d'un exemple concret. Quelle expérience vécue pourrait par exemple aider le candidat à se projeter dans un enseignement arts du cirque en lycée (enseignement optionnel ou enseignement de spécialité).

La question du partenariat étant une exigence forte de l'enseignement arts du cirque, elle doit être envisagée en termes de projet nécessitant une inscription dans la durée et prenant en compte tous les acteurs d'une structure culturelle emblématique (jumelage avec la structure, interventions de professionnels des métiers de la culture, relation directe aux œuvres, etc.)

L'entretien :

Lors de l'entretien, une proposition est faite au candidat (extrait d'un spectacle de cirque), cet extrait devrait permettre aux candidats de prendre appui sur les notions repérées afin de transposer ces notions dans une situation pédagogique simple avec des élèves de lycée à l'aune des programmes d'enseignement.

Il est demandé aux candidats de travailler sans préparation à partir d'un court extrait de film. Les extraits choisis étaient soit issus des programmes limitatifs ou de spécialité arts du cirque, soit inscrits dans l'histoire des arts du cirque, voire de l'actualité de certaines œuvres contemporaines ; tous ont été choisis en ce qu'ils portaient suffisamment de déclencheurs pour imaginer une séquence en pratique avec des élèves de lycée.

Après une courte analyse de l'extrait les candidats sont amenés à énoncer des **pistes** de travail en **pratique** pouvant être proposées à des élèves d'enseignement de spécialité arts du cirque à l'aune des programmes d'enseignement. Un tel exercice requiert une bonne connaissance de ces programmes, une aisance avec le vocabulaire et les notions du domaine des arts du cirque, une maîtrise des enjeux de cet enseignement, une capacité d'invention et d'adaptation, ainsi que celle d'articuler avec curiosité culture et pratique artistique.

L'exercice s'est révélé très intéressant et a permis des échanges riches et constructifs avec certains candidats.

Les critères d'évaluation

Ils sont définis dans le texte de référence suivant :

Le jury évaluera :

- la connaissance de l'histoire du cirque et des pratiques circassiennes ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des compagnies et des institutions partenaires ;
- la connaissance des programmes d'arts du cirque au lycée, et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions partenaires et intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques permettant à l'élève d'évoluer en toute sécurité.

Lien également intéressant :

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

et notamment le Vademecum Certification complémentaire arts du cirque (*décembre 2022*) en téléchargement

En conclusion

Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur la spécificité de l'enseignement des arts du cirque en lycée qui ne saurait se réduire à une pratique personnelle ou de la fréquentation des structures culturelles et l'approche d'œuvres artistiques au service de la discipline d'enseignement.

En validant des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ des disciplines donnant lieu à concours, la certification complémentaire permet de constituer un vivier pour l'enseignement des arts du cirque en lycée dans les enseignements de spécialité. Dans ce cadre, la dimension pédagogique et didactique est essentielle pour réfléchir à l'articulation entre théorie et pratique artistique, à une pédagogie de l'analyse des œuvres, à l'organisation du travail partenarial entre équipe pédagogique et professionnel intervenant, aux spécificités de chacun, aux modalités de leur collaboration, etc...

La seule participation, même active à des dispositifs institutionnels tels que *projets en partenariat avec des artistes*, l'implication dans un atelier artistique ou un projet interdisciplinaire en classe ne constituent pas en soi une condition suffisante pour obtenir la certification.

Si les certifications complémentaires permettent de reconnaître et de valider des compétences qui ne sont pas mesurées par les concours de recrutement, elles mesurent des compétences dans des domaines spécifiques et ne sauraient être considérées comme des « attestations », une forme de reconnaissance des services rendus dans le cadre des établissements.

Le jury attend donc d'un candidat, au-delà de la simple connaissance des dispositifs, des programmes et des modalités de l'enseignement des arts du cirque en lycée, qu'il dispose de connaissances solides dans le domaine des arts du cirque à la fois sur les contenus mais aussi sur les méthodes, les problématiques, acquises notamment dans le cadre d'une formation universitaire et, ou professionnelle, sur la question centrale du partenariat et qu'il soit capable de proposer un discours construit sur la place qu'il donne au domaine des arts du cirque dans sa pratique enseignante.

Il est attendu des candidats des capacités à :

- s'appuyer sur une culture personnelle équilibrant les références au champ patrimonial des arts du cirque et la connaissance de la création contemporaine, convoquer des exemples précis et développer des éléments d'analyse ;
- manifester le goût de la pédagogie et le désir de faire découvrir aux élèves des pratiques artistiques, des œuvres, un champ culturel ;
- manifester un authentique engagement dans un domaine artistique et culturel en lien avec le domaine des arts du cirque;
- mesurer l'importance du travail en équipe, entre professeurs, entre professeurs et intervenants, du travail partenarial entre l'établissement et la structure culturelle.

